

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du vendredi 27 novembre 2009.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2009**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Valérie PICHARD-DELVALLEZ, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Philippe CERF, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Emmanuelle DHONDT, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Christelle CALVIN, Micheline MAYEUX, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : MM. Jean-Michel SKOTARCZAK (procuration à Valérie DELVALLEZ-PICHARD), Sabine BANACH (procuration à Sandra BLANCHARD), Adjoint, André LEFER (procuration à Alain ROGER), Jamilla MOUTAOUAKIL (procuration Hervé JANISZEWSKI), Michel GUILBERT (18h55 – procuration à Christelle CALVIN), Conseillers Municipaux*****

Madame Annie DELANNOY a été désignée secrétaire de séance.

1) – Installation d'un nouveau conseiller municipal :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mademoiselle RUBINO Delphine l'informant de sa démission du Conseil Municipal.

Considérant que Monsieur Le Maire en a informé le représentant de l'Etat dans le département,
Considérant que l'article L 270 du Code Electoral déclare que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le poste devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Considérant que Monsieur DOLINSKI Laurent est le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Un nouveau départ pour Noyelles » il convient donc de l'installer, Conseiller Municipal.

2) – Modification des commissions municipales :

Monsieur fait savoir au Conseil Municipal que suite à la démission de Madame RUBINO Delphine, Conseillère Municipale, il y a lieu de remplacer celle-ci par Monsieur DOLINSKI Laurent dans les commissions suivantes :

- commission vie associative,
- commission fêtes et culture.

Monsieur Le Maire : le point 2, modification des commissions municipales. Suite à la démission de Delphine RUBINO et suite à l'installation de Laurent. Je vous demande votre accord, pour que Laurent DOLINSKI remplace Delphine au niveau de la commission vie associative et la commission fêtes et culture. Est-ce que vous en êtes tous d'accord ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Donc adopté à l'unanimité.

Monsieur Hervé JANISZEWSKI : Je peux faire une remarque sur le système d'enregistrement ? Ça grésille.

Madame Maryvonne POULAIN : Il y a des interférences, oui.

Monsieur Hervé JANISZEWSKI : problème de câbles.

Madame Maryvonne POULAIN : On dirait que tous nos micros sont allumés.

L'assemblée : oui, oui, il y a des interférences.

Madame Maryvonne POULAIN : donc ça va être bon quand même ? On retiendra des écrits donc.

Monsieur JANISZEWSKI est obligé de s'occuper du

Monsieur Le Maire : On vérifiera l'installation pour le prochain conseil.

3) – Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Monsieur Le Maire propose de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal en y ajoutant l'article suivant :

« Les séances du Conseil Municipal seront désormais enregistrées à l'aide d'un enregistreur numérique afin de faciliter la retranscription des débats ».

Monsieur Le Maire : Alors ensuite point 4, adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2009.

4) - Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2009.

Est-ce qu'il y a des remarques à formuler sur la forme ? Oui.

Monsieur Jacques BRASSART : je ne sais pas. C'est bien possible.

Monsieur Le Maire : ah bon.

Monsieur Jacques BRASSART : c'est fort possible. Mais Monsieur Le Maire, justement avant de procéder à l'adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal, je vous demanderai de bien vouloir me laisser intervenir suite aux deux derniers, ou bien par des questions, suite aux deux derniers conseils municipaux auxquels je n'ai pu assister malheureusement pour des raisons que beaucoup connaissent, je pense, et au cours desquels, eh bien j'ai été sur la sellette. Dans le compte-rendu du dernier conseil municipal, je lis dans l'intervention de Madame POULAIN « des propos ont disparu ainsi qu'un autre nom cité ». Pourquoi, je me demande pourquoi ce style énigmatique ? Dans cette intervention remise par écrit, je n'oublie pas l'enregistrement, Madame POULAIN n'avait-elle pas l'occasion de nommer cet autre ? Evidemment, je me sens concerné et je dis : comment pourrait-il en être autrement ? puisque c'est moi qui conduisait la délégation qui a rencontré Catherine GENISSON et puisque c'est moi qui est été destinataire d'un courrier injurieux qui m'accusé de fomenter des coups. On ne va pas aller plus loin. Madame POULAIN a eu confirmation depuis que je suis tout à fait étranger à cet incident. Donc je lui demande avant de polémiquer, avant d'incriminer des personnes, de vérifier ses sources, car c'est là, il me semble que commencent les vrais ragots qu'elle dénonce. Et enfin, je trouve navrant, navrant de constater combien il est facile de monter des gens, des personnes, des élus, par surcroît, contre les autres. Voilà les quelques éclaircissements que je voulais aborder. En regrettant de ne pas être présent aux conseils municipaux du 17 juin et du 23 juin.

Monsieur Le Maire : OK, donc concernant ce compte-rendu de conseil municipal du 23 septembre, y a-t-il des remarques ?

Madame Maryvonne POULAIN : ha oui ! donc là je n'ai pas besoin de répondre, puisque les noms ont été cités. Tout le monde les a entendus, donc Monsieur BRASSART je suis désolée mais mes sources étaient fondées et il y a tous les conseillers qui ont entendu citer les noms.

Monsieur Jacques BRASSART : mais on vérifie aussi d'abord !

Madame Maryvonne POULAIN : Vous n'auriez pas,

Monsieur Jacques BRASSART : on vérifie

Madame Maryvonne POULAIN : quelques autres personnes auraient du certainement aussi vérifier avant de parler en conseil municipal si les ragots qui étaient racontés étaient vrais. Tout à démarrer de ce point et je pense que l'on ne va pas polémiquer et qu'on sait très bien où on en est. Voilà, donc on arrêtera là sur ce projet et on va continuer. Alors je reprends ma feuille, je m'en suis servi pour écrire. Donc pour dire, au niveau de la page 3, Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire : oui.

Madame Maryvonne POULAIN : Madame COCHEZ elle est très sensible à l'honneur que vous lui faite régulièrement depuis le 17 juin et ça se comprend bien et surtout d'être titulaire à l'instance de coopération du centre social. Mais enfin nous restons lucides. Est-ce que vous me permettez de vous posez une question parce qu'on a été surpris justement pour les instances du centre social ou vous préférez que je vous le fasse par écrit ?

Monsieur Le Maire : par écrit.

Madame Maryvonne POULAIN : pour le prochain conseil ?

Monsieur Le Maire : là on est dans le compte-rendu, donc on vote la forme.

Madame Maryvonne POULAIN : donc je vous poserai une question concernant les instances et les places, voilà, donc il y a déjà pour la page 3. Ensuite pour reprendre vos propos qui disaient que notre groupe ne participait pas, je vous rappelle que concernant notre manque de participation à la vie municipale, vous devriez nous donner des exemples aussi pour justifier vos propos car justement lorsque nous assistons, tous les membres, avec les membres de votre équipe nous nous faisons la même réflexion ce sont toujours les mêmes que l'on voit. De plus, nous avons été obligés de réclamer d'être invités lors des réunions publiques car vous nous avez oubliés et nous sommes présents. Les habitants qui assistent sont témoins.

Monsieur Le Maire : Madame POULAIN, Madame POULAIN, là on est dans le compte-rendu du conseil municipal,

Madame Maryvonne POULAIN : oui, oui, oui, oui, mais je vous dis,

Monsieur Le Maire : un compte-rendu c'est-à-dire qu'il y a des propos

Madame Maryvonne POULAIN : mais ça rejoint, ça rejoint,

Monsieur Le Maire : ça rejoint peut-être, mais là je vous demande de voter ou de ne pas voter le compte-rendu, je ne vous demande pas de revenir sur le conseil municipal

Madame Maryvonne POULAIN : non, non, mais vous avez encore omis une phrase donc cette phrase c'est pour ça que je voudrais la recadrer parce que vous l'avez encore omis, comme on a omis de marquer des noms, comme on a aussi fait des interprétations d'autres propos, donc je reviens à ce que je disais un moment donné vous avez oublié de dire à la fin « cependant ils évitent de se mettre sur les photos afin de limiter les dépenses inutiles aux Noyellois » ça finit en queue de poisson, on se demande pourquoi. Donc j'explique que, si on ne se met pas sur les photos, c'est pour éviter les dépenses inutiles aux Noyellois parce que, de toute façon, même si nous sommes présents nous sommes enlevés des photos et avec le numérique c'est facile ou alors coupés juste à la limite, donc c'était juste

Monsieur Le Maire : Madame POULAIN, nous, on a jamais coupé les photos comme certaines personnes.

Madame Maryvonne POULAIN : à non, ça vous devez vous tromper, c'est

Monsieur Le Maire : oh que non Madame POULAIN,

Madame Maryvonne POULAIN : oh que si,

Monsieur Le Maire : oh que non,

Madame Maryvonne POULAIN : parce que vous pouvez regarder tous les agendas, tous les noyelles infos et vous pouvez remarquer qu'on vous y voit et qu'on en voit beaucoup d'autres.

Monsieur Le Maire : c'est normal, on est présent.

Madame Maryvonne POULAIN : voilà, bon là-dessus et puis il y a Monsieur, Monsieur Michel GUILBERT était absent et il se sent aussi concerné, donc il va prendre la parole puisque lui aussi était absent et il a été ...

Monsieur Le Maire : non, non, non, là je ne suis pas d'accord.

Madame Maryvonne POULAIN : ben si,

Monsieur Le Maire : non, non, non, non, là aujourd'hui je vous dit que c'est un procès verbal,

Madame Maryvonne POULAIN : oui

Monsieur Le Maire : le procès-verbal, on le vote comme il est, ou vous vous abstenez, ou vous votez contre, ou vous le votez.

Madame Maryvonne POULAIN : alors pourquoi vous avez permis à Monsieur BRASSART ?

Monsieur Le Maire : il n'est pas question, il n'est pas question de discuter sur un procès verbal, si vous avez des questions à poser ou des questions à rajouter, vous me les notez par écrit et on en discutera lors du prochain conseil.

Madame Maryvonne POULAIN : mais vous auriez du dire la même chose à Monsieur BRASSART qui était absent, parce que Monsieur BRASSART

Monsieur Le Maire : Monsieur BRASSART, ça n'a rien à voir avec ce compte-rendu de procès-verbal,

Madame Maryvonne POULAIN : si, c'est exactement pareil,

Monsieur Le Maire : pas du tout,

Madame Maryvonne POULAIN : c'est même sur d'autres procès-verbaux, plus antérieurs

Monsieur Le Maire : pas du tout

Madame Maryvonne POULAIN : et il me semble pas qu'il l'a fait par écrit.

Monsieur Le Maire : donc sur la forme vous n'avez pas d'autres observations à faire ?

Madame Maryvonne POULAIN : donc nous sommes contres.

Monsieur Le Maire : d'accord OK, donc quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Adopté à la majorité.

5) – Adoption du compte-rendu des Bureaux Municipaux des 24 septembre 2009, 15 octobre 2009.

Monsieur Le Maire : Alors le point suivant, adoption des bureaux municipaux des 24 septembre et 15 octobre.

Synthèse des différents Bureaux Municipaux.

Monsieur Le Maire : compte rendu du bureau municipal du 24 septembre. Avez-vous des questions à poser concernant ce bureau municipal.

➤ **Bureau Municipal du 24 septembre 2009 :**

- **COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN :**

1) Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a assisté à une réunion de la commission équipements sociaux au cours de laquelle a été abordée l'aire d'accueil des gens du voyage pour le groupement de Noyelles-sous-Lens, Harnes, Fouquières-lès-Lens et Billy-Montigny.

Pour mémoire, la ville de Fouquières-lès-Lens a proposé un terrain, or ce dernier était enclavé par du foncier appartenant à Réseau Ferré de France. Suite à l'intervention de la ville de Noyelles-sous-Lens, la Communauté de Lens-Liévin a à nouveau saisi Réseau Ferré de France et leurs deux parcelles vont pouvoir être acquises. Cela permettra le désenclavement du site proposé par Fouquières-lès-Lens pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

2) Monsieur Le Maire signale au Bureau Municipal qu'il a été saisi par Monsieur Le Président de la Communauté de Lens-Liévin sur les compétences de gestion des déchets.

La Communauté souhaite recueillir l'avis de la commune sur la qualité de la collecte et obtenir des propositions éventuelles.

Voici les points où les habitants et le Bureau Municipal proposent des améliorations :

- La collecte des déchets ménagers, en remplacement des jours fériés se fait systématiquement le samedi alors que le ramassage normal se fait le lundi. Ces deux jours étant rapprochés, il serait judicieux qu'ils soient adaptés au planning.

- Il arrive que certaines rues soient oubliées, que les sacs de verdure ne soient pas vidés à fond.

- Les habitants se plaignent régulièrement du jet du bac à verres sur les trottoirs.

- **REDEVANCES SCOLAIRES 2009/2010 :**

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2008/2009 :

- 100 € pour les maternelles et élémentaires,
- 18 € pour les collèges,
- 50 € pour le lycée,
- 35 € pour le lycée professionnel.

Il informe le Bureau Municipal que les participants, à l'issue de cet échange, conviennent qu'il faut s'en tenir au principe habituel, en l'occurrence, à l'augmentation de 2%.

Le montant des redevances scolaires pour l'année scolaire 2009/2010 est donc fixé comme suit :

- 102 € pour les maternelles et élémentaires,
- 18,50 € pour les collèges,
- 51 € pour le lycée,
- 35,50 € pour le lycée professionnel.

- **DEFI NOYELLOIS :**

Monsieur Le Maire propose la reconduction du défi Noyellois pour l'année 2010. L'objectif étant de proposer aux Noyellois initiés ou non initiés de participer à deux marathons, l'un à Paris et l'autre à Berlin. La participation communale pour le marathon sur Paris serait la mise à disposition du minibus. Pour le déplacement sur Berlin aucune participation n'est envisagée.

- **MEMOIRES DE MINE :**

1) Monsieur Le Maire précise au Bureau Municipal que toutes les actions décidées par cet atelier n'engendreront pas de la part des élus une quelconque ingérence. Monsieur Le Maire précise qu'à partir du moment où l'action est validée par la majorité du groupe et qu'elle rentre dans le budget, l'action aura lieu.

2) Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que ce groupe a décidé de faire fabriquer par un sculpteur, une statue de Sainte Barbe en bois.
Coût de la réalisation : 400 €.

3) Monsieur Le Maire signale au Bureau Municipal que les membres de l'atelier « voyage » de Mémoires de mine souhaitent organiser une sortie au musée Arenberg à Wallers le samedi 10 octobre 2009.

Le coût s'élève à 1 731,30 € (entrée musée + bus + repas sur une base de 53 personnes). La participation est fixée à 25 € par personne.

- **ASSOCIATIONS :**

➤ CANARI CLUB : Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de cette association sollicitant l'obtention d'une subvention d'un montant de 700 € pour l'achat de t-shirt avec le logo du club. Elle fonde sa demande sur le fait que les membres ont récolté des résultats plus qu'honorables lors des manifestations auxquelles ils ont participé.

Avis défavorable du Bureau Municipal.

➤ BUT NOYELLOIS : Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que l'association sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 535 € pour l'acquisition d'équipements sportifs. Le montant total de ces équipements s'élève à 1 067,67 €.

Avis défavorable du Bureau Municipal.

- **COLLEGE PIERRE BROSOLETTTE :**

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur TELLIEZ Marc, Principal du collège Pierre Brossolette, nous informant des nouveaux horaires de l'établissement suite à un certain nombre de problème pour le fonctionnement général.

Les nouveaux horaires sont les suivants :

Matin : 8h05 – 12h00 (horaires précédents : 7h55 – 12h00)

Après-midi : 13h35 – 17h30 (horaires précédents : 13h25 – 17h30)

- **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Une procédure adaptée a été lancée afin de désigner un maître d'œuvre pour la construction des services techniques. 14 sociétés ont transmis une offre. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Société GNAT INGENIERIE pour un montant de 78 936.00 € TTC.

Avis favorable du Bureau.

Monsieur Le Maire : Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Madame Maryvonne POULAIN : le groupe, Madame COHEZ, Madame CALVIN, Monsieur GUILBERT, Madame POULAIN et Monsieur CAPILLON.

Adopté à la majorité.

Monsieur Le Maire : compte-rendu de la réunion de bureau municipal du 15 octobre 2009.

➤ **Bureau Municipal du 15 octobre 2009 :**

- CONSEIL GENERAL :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu du Conseil Général du Pas-de-Calais un courrier nous indiquant qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 080 € relative aux aides aux écoles municipales de musique a été octroyée à la commune.

- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras des notifications de paiements pour :

- le centre social : 24 725,35 €,
- Contrat Enfance Jeunesse : 139 895,00 €.

- COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN :

- Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu de la CommunAupole de Lens-Liévin le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, adopté lors de leur dernière réunion. L'avis du Conseil Municipal doit être sollicité.

Pour l'année 2008, l'attribution de compensation s'élevait à 1 649 199 €.

Pour l'année 2009, celle-ci s'évalue à 1 634 182 €.

- Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que la CommunAupole de Lens-Liévin nous confirme que, conformément à ce qui nous avait été précisé concernant l'absence de signalétique routière permettant d'accéder à la nouvelle déchèterie de Sallaumines, l'ensemble de cet équipement a été installé le vendredi 28 août 2009 (annexe1).

- POLE CULTURE, FETES, SPORTS ET ASSOCIATIONS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'un stage gratuit « Manga 3D » encadré par Monsieur Gilles PIROT, intervenant arts plastiques aura lieu au centre culturel évasion du 26 au 30 octobre 2009 de 14h00 à 16h00 pour des enfants de 12 à 16 ans.

Lors de ce stage les enfants réaliseront un héros manga à partir de technique du modelage ou sculpture.

Coût : 20 € brut/heure – inclus dans le budget ateliers culturels.

- NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE :

Monsieur Le Maire propose au Bureau Municipal d'organiser une réception en l'honneur des nouveaux arrivants sur la commune courant janvier 2010.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- JUMELAGE :

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI propose au Bureau Municipal l'organisation d'une colonie en Pologne. Elle pourrait s'inscrire dans le contrat COLO CAF.
- Monsieur Hervé JANISZEWSKI propose au Bureau Municipal un voyage en Pologne pour les adultes au mois de juin 2010, lorsque les Galibots arriveront à SZCZECINEK, et à l'occasion des festivités relatives aux 700 ans de SZCZECINEK.
- Monsieur Hervé JANISZEWSKI propose au Bureau Municipal de reconduire le repas jumelage qui a eu lieu le dimanche 06 septembre 2009 en 2010. En effet, suite à la réunion bilan avec les associations qui ont participé à ce repas, elles souhaitent reconduire cette action.
- Dans le cadre des déplacements de délégation pour l'année 2010, Monsieur Hervé JANISZEWSKI, Adjoint, demande l'autorisation au Bureau Municipal de déposer un dossier de demande de subvention Européenne.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- RECONDUCTION DE LA CONVENTION TRIPARTIE POUR LES AIDES DEPARTEMENTALES A LA RESTAURATION SCOLAIRE 2009/2010 :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le Conseil général du Pas-de-Calais en date du 01 octobre 2009, sollicite la collectivité pour un accord de reconduction de la convention tripartie concernant l'aide à la restauration scolaire.

Pour information:

Le Conseil Général du Pas de Calais, lors de sa réunion du 30 juin 2008, a décidé d'adopter le versement d'une aide à la restauration scolaire pour les collégiens boursiers nationaux demi-pensionnaires ou internes fréquentant la demi-pension, 4 jours minimum par semaine.

Compte tenu de la situation particulière du fonctionnement de la demi-pension du collège Pierre Brossolette et pour faciliter la mise en œuvre de ce dispositif, il a été conclu pour l'année 2008/2009 une convention tripartie de partenariat entre le Département, la Commune de Noyelles-sous-Lens et le collège Pierre Brossolette.

L'article 5 de ladite convention prévoit le renouvellement de celle-ci à compter du 1er septembre 2009, pour l'année scolaire 2009/2010.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- ACTIONS LES ECO-MAIRES ET LES MOUSQUETAIRES PARTENAIRES POUR PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE A DESTINATION DES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE :

En début d'année scolaire 2008, nous avons été contactés par le groupement des mousquetaires Intermarché pour la mise en place d'actions dans le cadre du développement durable sur notre commune.

Deux actions sont proposées :

« Découvre le fruit de saison »

Il s'agit, dans la lignée des recommandations du programme national santé, d'inciter les enfants à consommer davantage de fruits, en les invitant à découvrir un fruit de saison, donc au nombre de 4 pour l'action :

Septembre- Novembre « *La Pomme* »

Décembre- Mars « *La Clémentine* »

Avril-Mai « *La Banane* »

Juin « *Abricot* »

Cette action est destinée aux enfants de CE1.

Les CE1 du groupe scolaire Jean Moulin et les CE1 et classes mixtes CE1/CP/CE2 se sont inscrits dans ce projet.

« Sois un éco-consommateur »

Il s'agit, d'une exposition itinérante, qui a pour objectif de faire comprendre aux enfants, de manière récréative, l'impact de leurs achats et de leur consommation sur l'environnement et leur santé, afin de leur donner quelques pistes pour devenir « éco-consommateur »

Cette action est destinée aux enfants de CM1 et CM2;

Les CM1, CM2 et sections doubles de l'école Jean Rostand sont inscrits dans ce projet soit 4 classes.

Pour que cette action soit mise en place sur la commune, il faut au minimum 10 classes ce qui n'est pas le cas, même si le groupe scolaire Jean Moulin s'inscrit dans le projet le nombre de 10 classes ne sera pas atteint pour la commune.

Après un entretien téléphonique avec Mme Massonnet Hélène, responsable du projet au sein du groupement Intermarché, une solution a été envisagée un travail en intercommunalité avec la ville de Loison-Sous-Lens est possible.

Mlle Dezeure prendra contact avec le responsable scolaire de Loison-Sous-Lens pour proposer ce projet aux jeunes Loisonnais de CM1 et CM2.

Le Bureau Municipal émet un avis favorable, et demande si la commune de Harnes ne pourrait pas faire partie de ce projet.

- 23^{ème} SALON DES OISEAUX DE CAGES :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un devis relatif à la prestation du service du chargé de sécurité suivant notre confirmation ainsi que les frais de constitution des dossiers pour le 23^{ème} salon des oiseaux en cages qui se déroulera les 24 et 25 octobre 2009.

Le Bureau Municipal décide de prendre en charge la moitié des frais qu'engendre la prestation de Service du Chargé de Sécurité lors de cette manifestation, soit 300,00 €.

- REFECTIION DE TROTTOIRS ET DE CHAUSSEES :

Une procédure de marché public a été lancée afin d'attribuer les travaux d'entretien de trottoirs et de chaussées. Il s'agit d'un marché à bons de commande. L'offre de l'entreprise SAGETRA a été retenue pour un montant de :

- ❖ Minimum : 31 035,36 € T.T.C.,
- ❖ Maximum : 124 141,45 € T.T.C.

Avis favorable du bureau.

- ETUDE D'AMENAGEMENT :

Une procédure de marché public a été lancée afin d'attribuer les études d'aménagement comprenant deux lots :

LOT N° 1 : Mission de réalisation d'un schéma directeur

LOT N° 2 : Mission d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU).

L'offre de la Société PATTOU TANDEM a été retenue pour un montant de :

LOT 1: 35 640,80 € T.T.C.

LOT 2: 35 946,98 € T.T.C.

Avis favorable du bureau.

- AMENAGEMENT DES BERGES DU 14 JUILLET :

La Fédération de Pêche a présenté le projet définitif des travaux d'aménagement des berges du 14 Juillet dont l'estimation s'élève à 150 200,80 € T.T.C.

Les dossiers ont été transmis en vue de l'obtention de subvention auprès de la Communauté de Communes de Lens-Liévin, de l'Agence de l'Eau, du Conseil général et du Conseil régional.

Le plan de financement sera arrêté dès que les taux de subvention de ces différents organismes seront connus.

Monsieur Le Maire : Donc là également, est-ce que vous avez des questions à poser ?

Donc, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Adopté à la majorité.

Monsieur Le Maire : Adoption des commissions enseignements du 30 septembre, jumelage du 02 novembre et fêtes du 12 novembre.

6) – Adoption des commissions :

Monsieur Le Maire : Donc commission enseignements du 30 septembre.

❖ Commission enseignement du 30 septembre 2009 :

Bilan des Centres de loisirs d'Été 2009

• Centre de loisirs maternel

Le centre de loisirs maternel a ouvert ses portes du 8 juillet au 29 juillet 2009 soit 15 jours de fonctionnement. Les horaires d'ouverture étaient 9H00 à 17H00 avec un accueil échelonné autour d'un café pour les parents et d'une collation pour les enfants de 9H à 10H00.

Un accueil le matin et le soir était proposé : à partir de 7h30 le matin et jusque 18h00 le soir.

Les enfants étaient accueillis à l'école Basly rue Basly pour les 4-6 ans et au centre Dolto rue Victor-Hugo pour les 3-4 ans. Étaient également mis à disposition le dojo, la bibliothèque, la salle des fêtes ainsi que les espaces vert de la ville.

Les taux de fréquentation ont été de 38 enfants au minimum et de 44 enfants au maximum.

L'équipe pédagogique était composée pour Basly :

- d'une directrice stagiaire BAFD
- d'une directrice adjointe diplômé BAFA
- d'une animatrice permanente diplômés BAFA à 28 heures
- trois animateurs stagiaires BAFA
- cinq animateurs diplômés BAFA

Pour Dolto, elle était composée :

- d'une directrice stagiaire BAFD
- d'une directrice adjointe diplômé BAFA
- deux animateurs stagiaires BAFA
- cinq animateurs diplômés BAFA

Les activités réalisées ont été très variées à savoir : baby gym, séances d'animation à la bibliothèque, spectacle Musical à la salle des fêtes, spectacle de clown et magie au centre Basly, poney (Horse club à Noyelles/S/Lens), inter centre avec la ville de Loison/S/Lens, sortie à l'Aquarium de Douai, sortie à la piscine de Liévin, sortie à la ferme de Souastre, sortie au Zoo d'Amiens, sortie au cinéma de Courrières, participation à l'enterrement de la ducasse, kermesse de fin de centre avec les parents, activités manuelles au choix et divers jeux extérieurs.

- Centre de loisirs primaire juillet 2009

Le centre a fonctionné du mercredi 8 juillet au mercredi 29 juillet, soit 15 jours de fonctionnement.

Le lieu d'accueil était à l'école Jean Rostand soit 8 salles d'activités, un bureau avec infirmerie et 4 blocs WC. Etaient aussi mis à disposition le terrain synthétique, la salle de sports Gallet, le complexe sportif.

Cette année, un accueil du matin à partir de 7h30 et du soir jusque 18h a été mis en place.

Les enfants ne fréquentant pas cet accueil avaient la possibilité d'arriver au centre entre 9h et 10h, temps durant lequel ils bénéficiaient des activités proposées par les animateurs, ainsi qu'à l'accès aux différentes salles d'activités.

Chaque matin, durant l'accueil échelonné, l'équipe de direction était à la disposition et à l'écoute des questions et des attentes des parents autour d'un coin café convivial.

Les taux de fréquentation ont variés entre 150 et 175 enfants âgés de 6 à 12 ans soit une moyenne de 167 enfants par jour.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 2 directeurs diplômés BAFD
- 1 adjointe formatrice au CUEP de Sallaumines
- 1 adjointe diplômée BAFA
- 11 animateurs diplômés BAFA
- 7 animateurs stagiaires BAFA
- ainsi que différents intervenants:
 - 1 animateur sportif, 1 agent du développement durable, 1 animatrice d'éducation à l'environnement et
 - 1 intervenant du musée d'histoire naturelle.

Les activités ont été proposées en adéquation avec le projet pédagogique, l'objectif était d'impliquer les jeunes dans la vie du centre, qu'ils soient acteurs de leurs vacances et de les amener à l'autonomie.

Chaque groupe bénéficiait d'une sortie par semaine et de 2 créneaux de piscine sur la session.

Les sorties ont eu lieu à Nausicaa, Loison-Plage, au musée d'histoire naturelle, sur le terril de Loos en Gohelle avec la chaîne des terrils et au musée d'Arras.

Des projets d'activités ont été aussi réalisés avec les animateurs : 2 ou 3 projets étaient proposés par groupe tels que la création d'un mini golf, de raquettes de ping pong, d'une BD sur le thème de l'environnement, autour d'objets de récupération, de papier recyclé, d'un grand jeu autour du tri sélectif et du gaspillage, d'une station météo, de boîtes à bijoux recyclées et l'organisation d'Olympiades

S'est ajoutée à cela, une journée exceptionnelle par groupe (grand jeu et goûter exceptionnel avec les parents), des jeux collectifs et sportifs, la création d'un blog par les enfants, du tir à la carabine, un projet sur la géologie avec un intervenant du musée d'histoire naturelle de Lille, la création d'un jardin pédagogique avec l'association « la Reine rouge », l'organisation d'une kermesse de fin de centre, une sortie « Pêche », une randonnée pédestre, le défilé pour l'enterrement de la ducasse, une journée sportive avec « Sport ça me dit ».

Des minis camps ont été également organisés :

à Biache : les enfants se sont initiés au cirque, ont découvert de nouveaux sports et ont pratiqué du tir à l'arc. Une auberge espagnole y a été organisée avec les familles.

à Camblain Chatelain : le camping nous a été gracieusement prêté par la ville de Loison.

En raison du mauvais temps, les enfants sont restés une nuit sur les deux et les parents ont été conviés à une auberge espagnole sur le centre le soir de leur retour.

Une randonnée pédestre a été proposée aux enfants avec la participation de Julien Poulle.

Durant le goûter, un bilan était réalisé avec les jeunes afin de réguler les dysfonctionnements et de donner les dernières informations sur les sorties et activités de la journée suivante. C'était un moment convivial où les jeunes pouvaient s'exprimer sur leur ressenti de la journée et sur ce qu'ils désiraient faire, autour d'une boisson et une viennoiserie.

- Centre de loisirs ados juillet 2009

Le centre de loisirs a fonctionné du mercredi 08 juillet au mercredi 29 Juillet 2009 à l'école primaire Jean Rostand à Noyelles sous Lens en parfaite collaboration avec le groupe des primaires.

Trois salles dont une pour chaque sous groupe ainsi qu'une salle laissée libre pour d'éventuels jeux étaient mises à la disposition des adolescents

L'équipe pédagogique était composée de :

un directeur stagiaire BPJEPS,

4 animateurs diplômés BAFA.

De plus, des animateurs spécifiques ont participé à des séances ponctuelles, suivant les activités:

1 animateur sportif diplômés BEESAPT et 1 agent du développement durable.

Le public accueilli était composé de jeunes de 12 à 16 ans, qui étaient divisés en deux sous groupes : pré ados (12/14 ans) et ados (14/16 ans) d'un total chacun de 24 personnes maximum.

Monsieur Le Maire : Avez-vous des questions à poser ? oui.

Madame Maryvonne POULAIN : par manque de transparence, là nous voterons NON.

Monsieur Le Maire : transparence à quel niveau ?

Madame Maryvonne POULAIN : c'est-à-dire que la dernière fois on avait eu au moins des noms pour les directeurs et tout ça, là on a des chiffres maintenant, on a un directeur, donc on aimerait bien aussi avoir la transparence comme on le demandait auparavant. C'est-à-dire que peut-être que les documents étaient fournis mais que nous, nous ne les avons pas concernant les directions de centre de loisirs. C'est clair Monsieur Le Maire on vous le mettra par écrit aussi.

Monsieur Le Maire : oui, oui, ça serait très bien.

Mais lorsque qu'il y a des commissions, ça ne vous évite pas de poser des questions. Vous auriez pu demander ce genre de questions.

Madame Maryvonne POULAIN : on n'est pas à la commission jeunesse Monsieur Alain ROGER et on ne nous demande pas de remplacer.

Monsieur Le Maire : alors commission jumelage du, pardon, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contres ?

Adopté à la majorité.

Monsieur Le Maire : commission jumelage du 02 novembre 2009. Là également si vous avez des questions, surtout n'hésitez pas.

❖ **Commission jumelage du 02 novembre 2009 :**

Premier Point

Bilan financier 2009

Remarques générales de la commission:

Le budget présenté pour l'année 2009, a satisfait aux décisions prises par la commission en février, même si l'on admet une dérive vers le service des fêtes et la prise en charge d'une colonie en Irlande. La délégation Noyelloise en Irlande, souhaitée par les Galibots, a permis la préparation de nouveaux contacts et la mise en place de la visite pour les fêtes de la libération.

Dans le détail les dépenses de ce voyage se résument en la prise en charge des billets d'avions (uniquement pour les Adjoints, épouse non comprise), des nuits d'hôtel, et des véhicules.

Les repas et autres frais étant à la charge des élus.

Le cout total atteint 5239 € soit pour 6 personnes soit environ 175 € par jour et par personnes en Irlande.

Ce chiffre servira de base pour les déplacements 2010.

La deuxième remarque consiste en l'introduction de la St Patrick dans la commission.

Celle ci émet un avis TRES RESERVEE, voire Négatif .Globalement et par mesure de restriction budgétaire, la commission préconise de limiter son budget 2010, préconisant une baisse significative, mais en espérant le même résultat au final. Cette baisse suite aux explications de M JANISZEWSKI Hervé semble envisageable, en considérant la trésorerie de 2009 et son report sur 2010.

Deuxième point

Propositions d'actions pour 2010

Les propositions reproduisent pour l'essentiel celles de 2009, avec comme perspective nouvelle un voyage à Szczecinek pour une quarantaine de personne. Courant Juin 2009. Cette période est choisie afin d'être présent lors de l'arrivée des Galibots dans cette ville. La prochaine commission validera les perspectives budgétaires.

Le budget 2010, présenté sous la forme type 2009 s'équilibre à 19 100 € soit une baisse de 4,5%

M JANISZEWSKI Hervé introduira une demande de subvention européenne après l'accord du Conseil Municipal.

Point Complémentaire : Le Repas de la Fête de Libération

Lors de la réunion de bilan, à laquelle ont participé les associations d'obédience polonaise, ceux ci ont émis le souhait de voir reconduite l'initiative d'un repas de jumelage.

Acte en a été pris.

TROISIÈME POINT

POINT SUR LE JUMELAGE AVEC LA POLOGNE

Suite à la visite de Monsieur le Président du Conseil Municipal, Witold Suchejewski, et de la délégation polonaise lors du Jubilé. Des propositions d'échanges sportifs devraient voir le jour, à bref échéance. Le budget prend en compte la venue de jeunes footballeurs fin Mai.

Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Et le compte-rendu de la commission des fêtes du jeudi 12 novembre.

❖ **Commission des fêtes du 12 novembre 2009 :**

BILAN SUCCINCT DES ACTIONS 2009.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Date: Dimanche 21 JUIN 2009
Lieu: Stade Gallet
Service en charge du dossier : Service des Fêtes

Points à améliorer:

- Les courriers de Mme LEBAS de l'association Samantha Show, en rouge et très autoritaire, voir désobligeant transmis à M. Le Maire, Mme BANACH et le service des fêtes.
- Manque de chaises et de tables. La population est restée présente grâce aux chaises installées durant l'après midi.
- Problème de retour des boissons entre l'association et le service technique.
- Voir à être informé de la venue des différents marchands en amont.
- Les demandes de plateaux repas qui n'ont pas été pris par les artistes partis avant.
- Le groupe de rock n'était pas à la hauteur des attentes. De plus, il a été fortement mis en valeur sur l'affiche.
- Par rapport aux artistes, voir pour avoir des animations plus dynamiques du départ.

Points positifs:

- Le travail d'équipe avec les services concernés
- Le partenariat avec Samantha Show (Mme Chantal SAILLY et JF AUCLAIR)
- L'établissement d'une convention établissant le cadre de fonctionnement.
- La gestion de la buvette par l'association
- L'affluence importante de Noyellois lors du spectacle. Public familial et inter-générationnel.
- Le travail de communication conséquent par l'association sur la commune et environs.
- Le partenariat avec radio plus et l'enregistrement du spectacle diffusé ensuite sur les ondes.
- Le nettoyage du site par l'association partenaire.
- L'animation sportive sur le site a remporté un beau succès.

Budget prévu : 6 200€

Dépenses effectuées ce jour : 4 601€80

Perspective :

Demander aux associations d'être entièrement autonomes sur la gestion des buvettes, pas de relais avec la municipalité.

Travailler au niveau de la communication sur les horaires, la restauration sur place.

BAL POPULAIRE

Date: Lundi 13 juillet 2009
Lieu: Place Gallet
Service en charge du dossier : Service des Fêtes

Points à améliorer:

- Les courriers de Mme LEBAS de l'association Samantha Show, en rouge et très autoritaire, voir désobligeant transmis à M. Le Maire, Mme BANACH et le service des fêtes.
- Prévoir une scène couverte pour protéger le matériel en cas de pluie pour 2010.
- Le manque de chaises et de tables.
- Prévoir davantage de décorations pour la place.
- Animer davantage l'espace et donner un côté encore plus guinguette.
- *La prise en compte financière des agents de sécurité nécessaire.*
- *L'absence sur les affiches de la country et du mariach'à chabot.*

Points positifs:

- Le partenariat avec Samantha Show (Mme Chantal SAILLY et JF AUCLAIR).
- La gestion administrative et financière de la manifestation.
- Le respect des engagements des 2 parties (association/mairie)
- Établissement d'une convention établissant le cadre de fonctionnement.
- La communication organisée par l'association partenaire.
- L'affluence de Noyellois lors du spectacle. Public familial et inter-générationnel.
- Le travail important de communication par l'association sur la commune et environs (beaucoup d'affiches accrochées et de tracts diffusés)
- Le partenariat avec radio plus et l'enregistrement du spectacle diffusé ensuite sur les ondes.
- Le nettoyage du site par l'association partenaire.
- L'ambiance festive et conviviale.

Budget prévu : 1 330€

Dépenses effectuées ce jour : 4 196€98

Perspectives:

- Changer de nom la manifestation pour l'ouvrir à un plus grand nombre. Remplacer bal guinguette par bal POPULAIRE.
- Démonter dès la fin du bal, la scène par les agents du service technique afin de limiter le coût de gardiennage.

DUCASSE DE JUILLET

Date: 26 juillet 2009
Lieu: Centre ville
Service en charge du dossier : Service des fêtes

Points à améliorer:

- Beaucoup de difficultés à récupérer les propositions de spectacle du monde. Suivi de problèmes de communication et comportement de la part de M Delannoy.
- La difficulté de mobiliser les associations durant les vacances d'été.
- Le programme et l'organisation des festivités régulièrement changés (jours, horaire, itinéraire ...)

Points positifs:

- La négociation des tarifs pour le repas.
- L'établissement du plan de table.
- L'organisation du service à table sans problème (prestataire RDR)
- La bonne animation musicale
- L'ambiance conviviale et la mise à l'honneur de M. Vilcot par l'association du Mariach à Chabot.

Budget prévu : 3 000 €
Dépenses effectuées ce jour: 3 479 €35
Recette: 2 160 €

Perspectives :

- Prévoir l'aménagement de tables et de chaises dans la cour de l'école Jean Rostand pour réaliser le repas en extérieur.
- Maintien de l'enterrement de la ducasse avec les centres (clôture des centres de loisirs en conséquence)
- Prévoir une animation de rue lors du repas en remplacement de défilé.

FETE DE LA LIBERATION

Date: 4, 5 et 6 septembre 2009
Lieu: Sur la commune
Service en charge du dossier : Service des Fêtes en partenariat avec les services de la ville

Points à améliorer:

GENERALITE : Organisation sur papier pas toujours adaptable au terrain. Consommation très importante d'alcool sur les différents lieux de réception et d'accueil.

CONCOURS DE PETANQUE : Le manque de repère sur la préparation administrative de cette action (pas d'antécédent de préparation)

VOITURES MILITAIRE : Groupe et nombre de participants différents entre les 25/30 Écossais et les 45 Bulgares + 5 accompagnants. Nombre de repas trop court par rapport aux nombres de convives. Rapports froids et tendus avec M. Delannoy de spectacle du monde représentant le groupe de Bulgares via l'association de Souchez. Très désagréable avec les filles de service.

FESTIVITES DU SAMEDI : Prévoir plus de boissons pour les repas du midi et soir. Envisager un espace dédiées, demande de nombreuses personnes.

COMMEMORATION : Demande d'une partie de la population de communiquer sur la programmation de la messe.

Points positifs:

GENERALITE : Travail entre les différents services de la ville de qualité.

CONCOURS DE PETANQUE: Le soutien et accompagnement de Laurent Dolinski pour la préparation et la gestion le jour J.

VOITURES MILITAIRES : Défilé de voitures militaires a amené un vrai plus aux fêtes de la Libération. Cela a été apprécié par la population, notamment la possibilité de monter dans les véhicules et de se faire photographier à côté. La présence de la « friterie Chantal » pour la restauration des participants, partenaires et agents.

FESTIVITES DU SAMEDI : Buffet froid de qualité et en quantité très suffisante pour le repas du soir. Les loges étaient apprêtées et répondaient aux demandes de Nath'événement. Relationnel de qualité avec Nath'Evénement, Vano Thiévet et les artistes présents. Animation « sports ça me dit » sur la place de la Libération a attiré les jeunes et permis une animation en après midi sur le site. Feu d'artifice de qualité, durée 20 minutes.

COMMEMORATION: Respect du protocole. Vin d'honneur servi en extérieur grâce à une météo clémente. Service, installation et rangement assurée par les agents du service entretiens des bâtiments. La présence du mini bus a permis aux participants de s'y installer en cas de fatigue.

Budget prévu : 30 000€

Dépenses effectuées ce jour : 29 783 €39

Perspectives:

- Prendre contact avec l'association de Souchez, une semaine avant le temps fort pour s'assurer du bon déroulement de ce dernier.
- Inviter la paroisse à communiquer (presse, affiche...) sur la messe programmée pour l'occasion. Cela ne pouvant être réalisé par la mairie.

PROGRAMMATION DES FESTIVITÉS 2010.

A noter que

- Stars production a mis gracieusement un animateur pour le repas du TÉLÉTHON 2009.
- Les Arios animent également gracieusement le thé dansant du TÉLÉTHON 2009.
- M.R.S. avait également proposé une prestation musicale gracieuse pour le TÉLÉTHON 2009

ONT ÉTÉ RETENUS PAR LES MEMBRES DE LA COMMISSION :

FÊTE DE LA MUSIQUE, dimanche 20 juin 2010
au stade Gallet en extérieur, 14h00-21h00 :

Stars production pour 3 000 € avec :

- *Animateur et présentation du plateau.*
- *Sarah Bourdon (variété-rock)*
- *Morgan (variété)*
- *José Delahaye (Années 80 et variété)*
- *Loredana (jeune révélation féminine, chanson française et variété internationale)*
- *Bony et Co (les plus grands succès de Boney M et les années Disco)*
- *Scène ouverte d'artistes locaux*
- *Groove family project (en concert live avec 4 musiciens, funk, soul, jazz)*

BAL POPULAIRE, mardi 13 juillet 2010
sur la place Gallet en extérieur, 20h00-02h00 :

Artiste en scène pour 1 390 € avec Claude CARON (identique à 2008)
Une demande sera faite afin que le tarif soit aligné au tarif 2009, à savoir 1 330 €.

APÉRITIF RÉPUBLICAIN, mercredi 14 juillet
sur la place Gallet en extérieur, après la commémoration (vers 11h30)

M.R.S. pour 300 € avec l'accordéoniste Jérôme Dhainaut pour l'animation musette.

FÊTE DE LA LIBÉRATION, samedi 4 septembre 2010
place de la Libération en extérieur

Nath'événement pour 14 900 € avec :

- *Artistes régionaux*
- *Les dinosaures (groupe pop rock)*
- *Jean Pierre Mader*
- *Eric Morena*

Débattre sur les :

THE DANSANT:

- De réelles difficultés à impliquer la population lors de ces rendez-vous.
- Essayer de tester la manifestation un dimanche de février.
- Si le nombre de participants reste peu élevé, peut être envisagé de déplacer le budget pour l'organisation de sortie sur l'extérieur.

ANIMATION DUCASSES:

- Maintenir une animation sur la ducasse de juillet uniquement.
- Se rapprocher de stars production pour l'animation FREDINI (ambiance : sorcellerie, faucon, magie, costume de mage...) pour une animation le dimanche après-midi sur la ducasse (après repas ducasse).
- Contacter l'école de musique et l'avenir musical pour essayer d'avoir de la musique lors de l'enterrement de la ducasse avec les centres. Et essayer de mobiliser d'autres associations pour embellir le défilé.
- Réfléchir à l'organisation d'un défilé et d'un concours de vélo fleuris.

Monsieur Le Maire : oui.

Madame Maryvonne POULAIN : donc là nous nous abstenons mais ce n'est pour aucune des raisons ni antérieures, ni pour le travail que fait Madame BANACH. Point, on s'abstiendra, pour d'autres raisons.

Monsieur Le Maire : pour lesquelles ? Si ce n'est pas indiscret ?

Madame Maryvonne POULAIN : sur la formulation du compte-rendu.

Monsieur Le Maire : ha oui d'accord, vous vous abstenez simplement sur une formulation.

Madame Maryvonne POULAIN : non, oui, sur, vous voyez plusieurs fois,

Monsieur Le Maire : pas sur le fond mais simplement sur la forme,

Madame Maryvonne POULAIN : si sur le fond au niveau des associations mis en, un petit peu, en...

Monsieur Le Maire : en quoi ?

Madame Maryvonne POULAIN : ouais je sais pas, c'est, enfin la retranscription,

Monsieur Le Maire : vous vous abstenez, mais vous savez pas pourquoi ?

Madame Maryvonne POULAIN : si, si, si, on sait très bien pourquoi, Monsieur Le Maire, vous comprendrez bien après, d'ailleurs vous avez même déjà tout compris.

Monsieur Le Maire : non je n'ai pas compris du tout. J'aime bien qu'on mette les points sur les i.

Monsieur Jacques BRASSART : sur les courriers de Madame LEBAS,

Monsieur Le Maire : oui, sur les courriers de Madame LEBAS, c'est-à-dire.

Monsieur Jacques BRASSART : ben je sais pas je vois, points améliorés, les courriers de l'association,

Monsieur Le Maire : je peux voir et puis lors du prochain conseil je vous donnerai de plus amples informations.

Monsieur Jacques BRASSART : je pose des questions

Monsieur Le Maire : pardon, non mais je peux transcrire au conseil de toute façon il n'y a aucun soucis, aucun problème la dessus. Je suis assez transparent sur les associations, il n'y a aucun problème.

Alors point n°7, les décisions en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

7) – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2009/105 : signature d'un contrat avec la SOCIETE GNAT INGENIERIE, représentée par Monsieur Eric GNAT, Directeur, et relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction des services techniques, Le montant des honoraires s'élève à : 78 936,00 € T.T.C.

2009/106 : signature d'un contrat avec la compagnie AECE, représentée par Monsieur Stéphane CLAIN, en sa qualité de Président, et relatif au spectacle de François CORBIER accompagné d'Éric GOMBART qui se déroulera le vendredi 02 octobre 2009 à 20h30 au centre culturel évason. Le montant de la prestation s'élève à 1 500 € T.T.C.

2009/107 : signature d'un contrat avec le petit théâtre représenté par Madame Edwige DUCHÊNE, dûment habilitée et relatif à la représentation du spectacle intitulé « le chocolat littéraire » (divers albums jeunesse) qui se déroulera le mercredi 02 décembre 2009 à 15h00 au centre culturel évason. Le montant de la prestation s'élève 600,29 € T.T.C.

2009/108 : signature d'un contrat avec la compagnie VITA NOVA représentée par Madame Anne DARTIGUES, Vice-Présidente, et relatif au spectacle intitulé « Mineurs dell'arte » qui se déroulera le dimanche 14 mars 2010 au centre culturel évason. Le montant de la prestation s'élève à 3 700 € T.T.C.

2009/109 : Cette décision annule et remplace la décision n°2009/101.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 300 €,

La régie de recette concernant l'encaissement des droits pour l'accueil du matin et du soir aura pour lieu d'encaissement la Mairie de Noyelles-sous-Lens,

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) en numéraire,
- 2) par chèque bancaire ou postal,
- 3) en tickets CESU.

2009/110 : signature d'un contrat avec l'association BIB-ANIM'EXPO et relative à une exposition sur le thème « Boujon encore » qui se déroulera du 26 février 2010 au 30 mars 2010 inclus.

Le montant de la prestation s'élève à 540 €.

2009/111 : fixation de la prestation familiale pour les centres de loisirs du mercredi, à compter du 1^{er} septembre 2009 de la manière suivante :

NOYELLOIS		EXTERIEURS	
Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
1,50 €	3 €	4 €	8 €

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

2009/112 : fixation de la prestation familiale pour les centres de loisirs des petites vacances, à compter du 1^{er} septembre 2009 de la manière suivante :

NOYELLOIS		EXTERIEURS	
Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
2 €	3,50 €	4 €	8 €

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

2009/113 : signature d'un contrat avec l'association ENSEMBLE STANKO représentée par Monsieur Richard GOLEBIEWSKI, Producteur, et relatif à un concert de tango Argentin avec démonstration de danse.

Le concert est prévu le samedi 24 avril 2010 à 20h30.

Le montant de la prestation s'élève à 2 300 € T.T.C.

2009/114 : signature d'un contrat avec l'association EUX DANS L'O SPECTACLES représentée par Monsieur François SAMIER, en qualité de gérant et relatif à une représentation intitulée « JH cherche JF vite ... très vite ! » qui se déroulera le vendredi 06 novembre 2009 à 20h30 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 667,70 € T.T.C.

2009/115 : signature d'une convention avec la commune de Hénin-Beaumont relative au règlement des redevances scolaires pour l'année 2008/2009 (écoles maternelles et élémentaires).

La participation des communes a été fixée à 100 € par élève pour l'année scolaire 2008/2009.

2009/122 : signature d'un contrat avec le Bureau VERITAS, représenté par Monsieur Philippe BARCOS, Responsable de Pôle, et relatif à : « DEUX HABITATIONS – DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DÉMOLITION A NOYELLES-SOUS-LENS »,

Le montant des prestations (prix forfaitaire)	:	360,00 € H.T.
Analyse MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée)	:	40,00 € H.T.
META (Microscopie Électronique à Transmission Analytique)	:	65,00 € H.T.

2009/123 : signature d'une convention avec l'ADNSEA « Lis avec moi » représenté par Madame Juliette CAMPAGNE, Directrice, et relative à trois séances de lecture à l'école Jean Rostand (auprès des élèves de la CLIS) d'octobre à décembre 2009.

Le montant de la prestation s'élève à 390,00 €.

2009/124 : signature d'une convention avec Monsieur JEANSON Jean-Claude, pâtissier-chocolatier, et relative à l'animation d'un atelier autour du chocolat le samedi 28 novembre 2009 de 15h à 17h à la médiathèque dans le cadre de la manifestation « Choco...Miam ! » pour une durée de 2 heures.

Le montant de la prestation s'élève à 150 €.

2009/125 : signature des contrats avec :

- La Société PATTOU TANDEM, représentée par Madame DE LA GORCE Dominique, co-gérante, mandataire du groupement solidaire avec ENVIRONNEMENT CONSEIL, et relatif à « ETUDE D'AMENAGEMENT – LOT N° 1 : Mission de réalisation d'un schéma directeur ».

Le montant des prestations s'élève à : 35 640,80 € T.T.C

- La Société PATTOU TANDEM, représentée par Madame DE LA GORCE Dominique, co-gérante, mandataire du groupement solidaire avec ENVIRONNEMENT CONSEIL, AIRÈLE, EQUINERGIES et STRATE, et relatif à : « ETUDE D'AMENAGEMENT - LOT N° 2 : Mission d'AEU et étude de faisabilité »

Le montant des prestations s'élève à : 35 946.98 € T.T.C.

2009/126 : ANNULEE

2009/127 : signature d'un contrat avec la Société GEST CIME, représentée par Monsieur Bruno PAUCHAT, Gérant, et relatif aux « REPRISES DE CONCESSIONS ».

Montant des prestations : 19 016,40 € T.T.C.

Prix unitaire par exhumation : 316,94 € T.T.C.

2009/128 : signature d'un contrat de maintenance informatique 2010 du logiciel de gestion de bibliothèque – AGATE avec la société AGATE DISTRIBUTION représentée par Madame Edith ENTZMANN-BARDOT, PDG, et relatif au contrat d'assistance au bon fonctionnement du logiciel de gestion de médiathèque AGATE pour l'année 2010.

Le montant de la prestation s'élève 2 152,80 € T.T.C l'an.

2009/129 : signature d'un contrat avec Monsieur DUCATEL Christian relatif à une prestation le 04 décembre 2009 à la salle des fêtes de Noyelles-sous-Lens (quatre musiciens dont une chanteuse).

Le montant de la prestation s'élève à 550 € T.T.C.

Monsieur Le Maire : là je pense que vous êtes tous au courant que la ville de Noyelles va refaire ses services techniques. Pour refaire les services techniques, évidemment, il faut passer par une maîtrise d'œuvre pour les travaux de constructions. Et donc là c'est la société, c'est Monsieur Eric GNAT, de la société GNAT INGENIERIE, qui a eu le marché pour un montant des honoraires de 78 936 € T.T.C.

Concernant la délibération 2009/111 et 2009/112 c'est pour la modification des prestations familiales pour les centres de loisirs, des petites vacances et des centres de loisirs du mercredi, on a simplement modifié les tarifs pour les extérieurs en sachant qu'une demi-journée pour les extérieurs pour les centres de loisirs du mercredi c'est 4 € par demi-journée et 8 € par journée et c'est également les mêmes tarifs pour les centres de loisirs des petites vacances.

Lors du dernier conseil municipal on avait parlé également, si mes souvenirs sont bons, de l'étude d'aménagement et de la réalisation d'un schéma directeur par la société ADEVIA sur la ville de Noyelles-sous-Lens. Concernant ce schéma directeur c'est la société PATTOU TANDEM qui a été retenue et le montant de sa prestation c'est 35 640,80 € T.T.C.

Et concernant l'étude pour l'éco quartier, là c'est également la société PATTOU TANDEM qui a été retenue pour un montant d'honoraire de 35 946,98 €.

Autre implication financière, la délibération 2009/118, concernant le marché à bons de commandes pour les trottoirs et les voiries. Là, c'est la société SAGETRA de Noyelles-sous-Lens qui a été retenue avec un montant mini à 31 035,36 € T.T.C. et un montant maxi à 124 141,45 €.

Là ce sont les plus grosses dépenses concernant ces décisions. Si vous avez des questions à poser.

C'est bon, pas de questions ?

Donc on peut passer au point 8 concernant les décisions modificatives.

8) – Décision modificative :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n°3 du budget primitif 2009.

Investissement :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 255 768,40 €
TOTAL CHAPITRE			- 255 768,40 €
024	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			1 500 000,00 €
TOTAL RECETTES			1 244 231,60 €

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
20	2 033	Frais d'insertion	2 000,00 €
	205	Concessions et droits similaires	1 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			3 000,00 €
21	2 111	Terrains nus	150 000,00 €
	21 318	Autres bâtiments publics	196 231,60 €
	21 578	Autres matériels et outillages de voiries	95 000,00 €
	2 182	Matériel de transport	100 000,00 €
	2 183	Matériel de bureau et informatique	100 000,00 €
	2 188	Autres immobilisations corporelles	100 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			741 231,60 €
23	2 313	Constructions	100 000,00 €
	2 315	Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			200 000,00 €
45	458 112	Opération pour compte de tiers n°12	100 000,00 €
	458 130	Opération pour compte de tiers n°30	100 000,00 €
	458 140	Opération pour compte de tiers n°40	100 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			300 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES			1 244 231,60 €

Fonctionnement :**Recettes :**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
013	6 419	Remboursement rémunération de personnel	30 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			30 000,00 €
73	7 311	Contributions directes	71 000,00 €
	7 321	Attribution de compensation	43 000,00 €
	7 381	Taxe additionnelle – droits de mutation	- 52 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			62 000,00 €
74	7 411	Dotation forfaitaire	- 59 000,00 €
	7 478	Autres organismes	93 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			34 000,00 €
77	7 711	Dédits et pénalités perçus	48 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			48 000,00 €
TOTAL DES RECETTES			174 000,00 €

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	60 623	Alimentation	30 000,00 €
	60 631	Fournitures d'entretien	20 000,00 €
	60 632	Fournitures de petit équipement	20 000,00 €
	6 068	Autres matières et fournitures	50 000,00 €
	6 135	Locations mobilières	20 000,00 €
	61 522	Entretien de bâtiments	30 000,00 €
	61 551	Entretien matériel roulant	10 000,00 €
	616	Primes d'assurances	6 000,00 €
	6 184	Versements à des organismes de formation	8 000,00 €
	6 226	Honoraires	10 000,00 €
	6 236	Catalogues et imprimés	20 000,00 €
	6 257	Réceptions	1 000,00 €
	6 261	Frais d'affranchissements	5 000,00 €
	6 262	Frais de télécommunication	10 000,00 €
	627	Services bancaires et assimilés	768,40 €
	6 282	Frais de gardiennage	15 000,00 €
637	Autres impôts et taxes	2 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE			257 768,40 €
012	64 111	Rémunération principale	100 000,00 €
	64 131	Rémunération	20 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			120 000,00 €
65	6 531	Indemnités élus	10 000,00 €
	6 532	Frais de mission élus	10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			20 000,00 €
67	673	Titres annulés	23 000,00 €
	6 748	Autres subventions exceptionnelles	9 000,00 €
TOTAL CHAPITRE			32 000,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	- 255 768,40 €
TOTAL CHAPITRE			- 255 768,40 €
TOTAL DES DEPENSES			174 000,00 €

Monsieur Le Maire : concernant les modifications, concernant le budget du Conseil Municipal, comme nous avons procédé à la vente de la MAPAD pour 1 500 000,00 €, il est évident que nous devons le compenser. Cette recette vient en investissement et donc ça doit s'équilibrer au niveau des dépenses. C'est pour ça que vous voyez au niveau des dépenses d'investissements des modifications au niveau des différents chapitres. Mais c'est pas les sommes de 1 500 000,00 € qui a été basculée, c'est la somme d'1 244 231,6 0 €, pour la, la simple et bonne raison, c'est que chaque année on fait un virement à la section d'investissement et donc de ce fait cette somme de 255 768,40 € n'a pu lieu d'être du fait de cette rentrée 1 500 000,00 €. L'équilibre se fait à 1 244 231,6 0 €, ça c'est pour la section d'investissement. Idem pour la section de fonctionnement, vu que nous avons récupéré des subventions supplémentaires. Ce qui nous fait une somme d'argent supplémentaire de 174 000,00 € qu'il faut équilibrer en dépenses de fonctionnement. C'est pour cela que vous avez les chapitres aux 011- 012-65-67 et 023 qui ont été modifiés.

Pas de questions ?

Donc quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire : Point 9 – subvention exceptionnelle,

9) – Subvention exceptionnelle – école maternelle CERF HANOTEL et Bulletin Municipal :

Monsieur Le Maire : donc école maternelle CERF HANOTEL.

a) CERF HANOTEL : Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 349,65 € (35 jouets à 9,99 € l'unité) à l'école maternelle Cerf-Hanotel pour l'achat de jouets de Noël.

b) BULLETIN MUNICIPAL : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, le déficit 2008 du budget du bulletin municipal pour un montant de 1 121,66 €. Considérant qu'il y a lieu de clore ce budget, Monsieur Le Maire propose de verser cette somme sous forme de subvention exceptionnelle, du budget de la ville vers le bulletin.

Monsieur Le Maire : habituellement ce sont les écoles qui achètent leurs jouets de Noël. Mais à partir de cette année pour dire de permettre aux écoles et puis bien sûr à la municipalité de faire des gains financiers, c'est nous municipalité qui achetons, bien-sûr, en concertation avec les écoles. Mais Cerf HANOTEL avait déjà acheté les leurs, ce qui fait qu'on leur reverse le montant qui a servi à la dépense, de ces jouets de Noël. C'est pour ça que nous leur accordons une subvention exceptionnelle de 349 euros 65.

Ça c'est la première chose, la deuxième chose concernant le bulletin municipal, comme on en a déjà discuté lors d'un précédent conseil, le budget du bulletin municipal était déficitaire de 1 121,66 € comme on a décidé de ne plus utiliser ce budget pour les années suivantes, il faut le remettre à zéro, et pour le remettre à zéro, il faut voter une subvention exceptionnelle du même montant. Pour un montant de 1 121,66.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Le point 10 – encaissement des sinistres.

10) - Sinistres :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les règlements suivants de GAN ASSURANCES :

- 2 574,54 € relatif à l'indemnité immédiate pour le sinistre « choc de véhicule terrestre » survenu le 13 septembre 2008,
- 2 698,64 € relatif au recours ayant abouti et concernant le sinistre « choc de véhicule terrestre » survenu le 17 janvier 2009 et opposant la Commune à deux véhicules appartenant à MRS Coroller et Flourez,
- 305,00 € relatif à la récupération de la franchise pour le sinistre « choc véhicule terrestre » survenu le 28 décembre 2008,
- 1 708,00 € relatif au sinistre « choc de véhicule terrestre » survenu le 08 mars 2009 opposant la Commune à un automobiliste (Monsieur COCQ Ludovic),
- 26 062,00 € relatif au sinistre vol pour le véhicule de marque Renault Mascott immatriculé 5317 XD 62.

Monsieur Le Maire : vous pouvez constater, nous avons des sinistres encaissés pour un montant total de 33 348 euros 18. Ils se répartissent en 2 574,54 – 2 698,64 – 305,00 € et 1 708 €, ça ce sont pour des accidents qui ont été, qui ont impliqué des véhicules municipaux et également un encaissement de sinistre de 26 062,00 € concernant un vol de véhicule.

Je présume que vous n'êtes pas contre pour l'encaissement de ces sinistres.

Tout le monde est d'accord ?

Adopté à l'unanimité.

Le point 11 – acquisition de parcelles AB 413, 414 et 415, donc elles sont situées au 216 et 240 rue Sadi Carnot.

11)– Acquisition du bien situé 216 et 240 rue Sadi Carnot, cadastré AB 413, 414 et 415 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une Demande d'Intention d'Aliéner relative à la vente du bien situé 216 et 240 rue Sadi Carnot. Il propose de préempter, fondant le motif d'intérêt général sur la poursuite de la création de la réserve foncière nécessaire à la restructuration du centre ville. Eu égard, à l'intérêt manifeste de cette acquisition, Monsieur Le Maire propose de s'aligner sur le montant de la Déclaration d'Intention d'Aliéner, à savoir 235 000 €.

Le montant de l'estimation des domaines s'élève à 210 000 €.

Monsieur Le Maire : c'est la parcelle sur lequel il y avait l'ancienne menuiserie RAINGUEZ. Madame ASTIER vend cette parcelle comme depuis quelques années nous, la municipalité on achète quelques parcelles et quelques maisons dans le centre ville dans le but futur de réaménager ce centre ville, cette parcelle étant assez conséquente je pense que stratégiquement il est intéressant pour la commune de Noyelles de faire cette acquisition. Je vous demanderai votre autorisation pour mettre un droit de préemption sur cette parcelle tout en sachant que le coût d'acquisition, est de 235 000 €.

Madame Maryvonne POULAIN : au niveau des habitations elles sont encore habitables, ou pas ?

Monsieur Le Maire : les habitations ? C'est-à-dire ?

Madame Maryvonne POULAIN : les habitations là,

Monsieur Le Maire : alors, il n'y a pas d'habitations, ce sont,

Madame Maryvonne POULAIN : y a pas d'habitations du tout, ce sont,

Monsieur Le Maire : non, non, c'est simplement, en fond de parcelle, c'était l'ancien menuiserie, et sur le côté c'était des bureaux.

Madame Maryvonne POULAIN : c'était ARTOIS CHIMIE ?

Monsieur Le Maire : ARTOIS CHIMIE,

Madame Maryvonne POULAIN : d'accord,

Monsieur Le Maire : c'était toute cette parcelle qui va être mise en vente.

Monsieur Bernard FINEZ : Monsieur Le Maire, il y a une habitation dans le fond, puisque c'était, un menuisier qui restait là et qui est parti sur Amiens dont je n'ai pu son nom, et il y a une habitation derrière la voyette.

Elle est pas, elle vaut rien, mais.

Monsieur Hervé JANISZEWSKI : elle donne sur la voyette.

Monsieur Le Maire : oui, ça donne sur la voyette, oui tout à fait.

Madame Maryvonne POULAIN : parce-que là on se donne à peu près les projets pour dans combien d'années ? Sur celle- là, avec déjà tous ceux qu'on a en attente,

Monsieur Le Maire : j'en sais rien Maryvonne, là on est, on va voir avec le schéma directeur qui va être fait par ADEVIA.

Madame Maryvonne POULAIN : donc on aura une réponse, concernant

Monsieur Le Maire : de toute façon le schéma directeur va être fait, en début d'année prochaine, donc je pense que pour juin, voir pour septembre au plus tard on saura exactement au niveau du schéma directeur quels sont les projets à moyen long terme au niveau de la commune et surtout au niveau du centre ville.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Alors, le point 12 – concerne le lotissement de la résidence des Boclets.

12) – Lotissement Résidence Les Boclets :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au cours de la réunion publique du 18 décembre 2008, il a été interpellé au sujet du chantier chaotique de la Résidence des Boclets.

Pour mémoire, ce lotissement a été mené par un promoteur privé, il s'avère que le permis de lotir qui lui a été accordé n'a pas été respecté notamment au niveau de la date d'achèvement des travaux de finitions (25/01/2009).

A maintes reprises, ce lotisseur privé a tenté d'être relancé, en vain. De même, le notaire par le biais duquel la vente s'est réalisée n'a aucune nouvelle de cette personne. Après analyse du code de l'urbanisme, juridiquement la commune n'a pas à intervenir sur cette opération.

Cependant, il faut savoir qu'à terme la chaussée et les trottoirs intégreront le domaine public communal. Ainsi, Monsieur Le Maire propose de récupérer la consignation en compte bloqué auprès du notaire pour un montant de 43 306,82 € afin de réaliser les travaux de finitions, sachant que cette somme ne suffira pas et que la commune devra l'abonder d'un montant d'environ 20 000 €.

Monsieur Le Maire propose de substituer la commune au lotisseur défaillant pour la réalisation des travaux de finitions restants à réaliser. Il fonde cette proposition sur le fait qu'in fine le trottoir et la chaussée feront partis du domaine public communal et qu'il s'agit pour la collectivité de bénéficier d'un domaine public de bonne qualité.

Monsieur Le Maire : cette résidence a été faite par un promoteur privé. Il faut savoir que lorsque vous faites une résidence comme là par un promoteur privé, ce promoteur a obligation avant la construction de ce lotissement de bloquer une certaine somme d'argent ou chez un notaire ou dans un établissement foncier pour permettre la réalisation en fin de travaux de tout ce qui est voirie, éclairage, trottoirs, donc cette somme est bloquée. Le problème qui se passe et le problème que m'ont soulevé les habitants de cette résidence les Boclets, c'est que logiquement en début d'année 2009 tout devait être terminé. Et actuellement, vous pouvez le voir c'est que rien n'est terminé, impossible de contacter ce promoteur privé, donc les gens m'ont demandé ce que l'on pouvait faire ? Nous on s'est mis en rapport avec une avocate parce que c'était la première fois que l'on nous soumettait un tel problème. Et donc, il y a deux solutions, la première solution c'est que on laisse débrouiller les gens, parce que c'est une parcelle privée donc normalement la ville de Noyelles-sous-Lens n'a pas à s'ingérer dans les affaires privées, dans ce cas là, c'est à eux à se mettre en copropriété, de réclamer cette somme d'argent qui est de 43 306 euros 82 et de faire les travaux restants à réaliser, ça c'est la première solution.

La deuxième solution, c'est que, ces personnes nous donnent autorisation de récupérer à leur place cette somme de 43 300 euros et de faire les travaux de finition. Alors moi au départ ça m'a semblé, je veux dire, pas illogique mais un peu, de me mettre à la place des gens. Mais quand j'ai su que le montant des travaux à réaliser n'était plus de 43 000 € mais de 70 000 €, je me suis dit que ces gens-là n'auraient jamais la possibilité de terminer leur voirie, tout en sachant que nous, ensuite, cette voirie sera récupérée dans le domaine public. Là tout simplement je vous demande l'autorisation de récupérer ces fonds à la place des habitants de la résidence Rostand et de faire les travaux de finitions restants, parce que de toute façon, eux n'auront pas les moyens de mettre le complément et on ne peut pas laisser des habitants de la commune dans une telle situation. Enfin ça c'est mon avis, maintenant je vous demande à vous ce que vous en pensez et puis, d'accorder ou non le fait qu'on se substitue aux habitants de la résidence pour pouvoir récupérer les fonds et faire les travaux à leur place.

Si vous avez des questions à poser.

Madame Maryvonne POULAIN : donc là, on a vraiment aucune nouvelle de ce promoteur ? il n'est pas sur d'autre site en train de faire la même chose ?

Monsieur Le Maire : les gens n'arrivent pas à le contacter, nous on arrive pas à le contacter, le notaire non plus. Inodore, incolore, sans saveur.

Monsieur Maurice BERNARD : les 20 000 euros d'écart que, qu'on propose de remettre en fait, c'est parce que les travaux ont été

Madame Maryvonne POULAIN : non mais on comprend bien la situation des habitants, on ne va pas être contre l'avis. Mais ce qu'il y a, c'est que là on se retrouve avec encore quelqu'un qui a fait n'importe quoi et c'est encore nous les deniers de la municipalité qui devons faire face, mais on comprend bien que les habitants, il faut se mettre à leur place aussi.

Monsieur Le Maire : c'est pour ça qu'il faut faire très très attention à des promoteurs.

Madame Maryvonne POULAIN : mais vous allez quand même, vous avez fait un recours, vous essayez de faire, non, on peut rien du tout ?

Monsieur Le Maire : on peut pas, on peut pas faire un recours pour la simple et bonne raison c'est que la législation au départ a été respectée. C'est-à-dire qu'au départ ils ont l'obligation de bloquer une somme d'argent chose qui a été faite. Et après, la sous estimation de cette somme, est-ce que réellement elle a été sous-estimée, est-ce que les marchés après ont augmenté ? Bon de toute façon cette somme a été sous-estimée, ça c'est clair. Mais, je veux dire, nous on a pas la possibilité ensuite d'ester en justice pour récupérer. Parce que les règles au départ ont bien étaient respectées, les sommes ont bien étaient bloquées, comme je disais, et donc là, je vous dis, au bas mot d'après les premières estimations qu'on a faites on serait plus proche de 70 000 € que de 60 ou 65 000.

Monsieur Jacques BRASSART : en respectant les travaux qui étaient prévus initialement ?

Monsieur Le Maire : tout à fait.

Monsieur ? : on en reste comme ça ?

Monsieur Le Maire : non, non, de toute façon là qu'est-ce qui reste à faire ? y a les trottoirs à faire, y a l'éclairage public à faire, y a la voirie à faire. Non, non, on n'en rajoute pas, on fait simplement les travaux de finitions.

Monsieur Bernard FINEZ : de toute façon, si on laisse faire les habitants, avec les 40 000 on y arrivera pas, le travail va être mal fait, la voirie va être rétrocedée et c'est nous qui après, on va devoir, corriger le tir. Autant le faire tout de suite, dans de bonnes conditions.

Monsieur Le Maire : tout en sachant également, que là on aura besoin de la Communauté d'Agglomération parce qu'il va falloir vérifier également l'assainissement. Voilà, et c'est le premier, j'espère qu'il n'y en aura pas d'autres, mais bon actuellement comme il y a des parcelles qui sont mises en vente sur la commune et comme y a énormément de promoteurs privés qui se positionnent, j'espère qu'on n'aura pas encore d'autres problèmes d'ici quelque temps. Parce que là actuellement ça y est.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Ensuite, le point 13, le point 14 et le point 15, ce sont des points qui vont ensemble, puisque ce sont des demandes de garanties d'emprunts pour les 13, enfin les 20 logements impasse Fleury.

13) – Demande de garantie d'emprunt – énergie de performance – Construction de 13 logements – impasse Fleury :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Pas-de-Calais Habitat a obtenu un financement d'Etat pour la construction de 13 logements, Impasse Fleury.

Pas-de-Calais Habitat est susceptible d'obtenir de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt Energie Performance d'un montant de 127 513 €. Aussi Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 100 %, soit pour un montant de 127 513 €.

14) – Demande de garantie d'emprunt – PLUS – Construction de 13 logements – impasse Fleury :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Pas-de-Calais Habitat a obtenu un financement d'Etat pour la construction de 13 logements, Impasse Fleury.

Pas-de-Calais Habitat est susceptible d'obtenir de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt PLUS d'un montant de 1 584 094 €. Aussi Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 100%, soit pour un montant de 1 584 094 €.

15) – Demande de garantie d'emprunt – PLUS – Construction de 7 logements – impasse Fleury avec Pas-de-Calais-Habitat :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Pas-de-Calais Habitat a obtenu un financement d'Etat pour la construction de 7 logements, Impasse Fleury.

Pas-de-Calais Habitat est susceptible d'obtenir de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt PLUS d'un montant de 649 149 €. Aussi Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 %, soit pour un montant de 649 149 €.

Monsieur Le Maire : c'est Pas-de-Calais Habitat qui nous demande de prendre ces garanties d'emprunts. Pour un emprunt qui est pour l'un de 127 513,00 €, l'autre pour 1 584 094,00 € et le troisième pour 640 149,00 €.

Vous en êtes d'accord ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous demanderai également d'accorder au conseil municipal, d'autoriser, pardon, le conseil municipal à Pas-de-Calais Habitat la construction des 13 logements. Parce que, actuellement nous sommes toujours propriétaire de ces parcelles en attendant qu'elles nous soient restituées par l'EPF, pour que nous puissions ensuite les vendre à Pas-de-Calais Habitat. Comme ça, ça permettra de commencer les logements avec une fin des travaux espérée pour fin 2010. Si mes souvenirs sont bons. C'est bien ça ?

Monsieur Maurice BERNARD : si tout va bien.

Monsieur Le Maire : je l'espère.

Alors le point 16, 17,18, 19, 20, là c'est pareil ce sont des points qui vont ensemble.

C'est deux demandes de subvention concernant :

Premièrement, la rénovation de tout ce qui est « douche » au niveau du complexe sportif. Dans ce cadre là le montant total des travaux est estimé à 110 668 € H.T., nous avons la possibilité d'avoir deux subventions, une de l'Etat dans le cadre de la dotation globale d'équipement et une du conseil général puisque ce complexe sportif est utilisé par les collégiens. La subvention globale d'équipement se monterait donc à 25 % du montant des travaux soit 27 667,00 € et la subvention du conseil général à hauteur de 60% pour un montant de 66 401,00 € H.T.

16) – Dotation Globale d'Équipement 2010 – refonte de l'alimentation des douches du complexe sportif Léo Lagrange :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de refonte de l'alimentation des douches du complexe sportif Léo Lagrange, nécessaire à la résolution du problème de la légionellose. Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de l'Etat un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

Le montant estimatif s'élève à 11 0 668 € H.T.

La subvention (à hauteur de 25%) s'élève à 27 667 € H.T.

17) – Conseil Général – refonte de l'alimentation des douches du complexe sportif Léo Lagrange :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de refonte de l'alimentation des douches du complexe sportif Léo Lagrange, il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général. Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter ce financement.

Le montant estimatif s'élève à 110 668 € H.T.

La subvention (à hauteur de 60%) s'élève à 66 401 € H.T.

Monsieur Le Maire : idem pour les travaux de réfection des terrasses au complexe sportif. Là également deux subventions. La dotation globale d'équipement pour un montant de 10 380 € H.T. et la subvention du conseil général pour un montant de 24 750 € H.T. Le montant des travaux s'élevant à 41 520 €.

18) – Dotation Globale d'Équipement 2010 – aide à la rénovation - travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasse : complexe sportif Léo Lagrange :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de réfection des toitures terrasse au complexe sportif Léo Lagrange. Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de l'Etat un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

Le montant estimatif s'élève à 41 520 € H.T.

La subvention (à hauteur de 25 %) s'élève à 10 380 € H.T.

19) – Conseil Général – aide à la rénovation - travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasse : complexe sportif Léo Lagrange :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de travaux de réfection des toitures terrasse au complexe sportif Léo Lagrange, il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général. Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter ce financement.

Le montant estimatif s'élève à 41 520 € H.T.

La subvention (à hauteur de 60%) s'élève à 24 750 € H.T.

Monsieur Le Maire : la dernière subvention concerne la rénovation des menuiseries à l'école Jean-Rostand : la subvention, est celle de la dotation globale d'équipement pour un montant de 36 508 €, pour un montant total des travaux estimé à 146 032 € H.T.

20) – Dotation Globale d'Équipement 2010 – rénovation des menuiseries extérieures de l'école Jean-Rostand :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de menuiseries extérieures de l'école Jean-Rostand. Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de l'Etat un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

Le montant estimatif s'élève à 146 032 € H.T.

La subvention (à hauteur de 25 %) s'élève à 36 508 € H.T.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire : le point suivant, le point 21, concerne un courrier que nous avons reçu de l'association des petites villes de France, qui demande au conseil municipal de bien vouloir voter un projet de délibération concernant les réformes territoriales.

21) Association des petites villes de France :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu de l'association des petites villes de France un modèle de vœu appelant officiellement les pouvoirs publics nationaux à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter pour le projet de délibération (annexe n°1).

Monsieur Le Maire : je pense que vous êtes tous au courant de ce qui risque de nous tomber dans très peu de temps, sur la figure, nous petite commune, parce que le projet comme, normalement serait voté par l'assemblée nationale et aussi par le sénat, serait vraiment la fin des communes, la fin des départements, et ça serait un retour vers la centralisation. C'est ce qu'on appellerait la fin de la démocratie de proximité. En plus, notre président de la république n'a pas daigné se présenter devant les maires de nos communes lors de l'assemblée des maires pour pouvoir expliquer ce qu'il en était.

Madame Maryvonne POULAIN : il était en voyage, Monsieur Le Maire quand même.

Monsieur Le Maire : pardon ?

Madame Maryvonne POULAIN : il était en voyage.

Monsieur Le Maire : mais c'est vrai qu'il était en voyage. C'est plus important de partir, plutôt que de venir expliquer les réformes devant les maires des communes. Enfin, c'est quand même bien dommage parce que là, on va vraiment prendre, si vraiment ça passe, vraiment un coup sur la tête à ce niveau.

Madame Maryvonne POULAIN : justement à propos de cette motion je vais dire qu'il n'y aura pas que BALLADUR qui préconise de créer des conseillers territoriaux afin de diminuer de moitié les élus qui siègent à la fois à la région et au département, ces élus territoriaux seraient renouvelés tous les 6 ans intégralement et rééligibles. Mais le texte est muet sur le mode de scrutin ainsi que sur les modalités de redécoupage des cantons, ce qui empêche la concertation. Il n'existe que très peu, et ça, il faut le dire à la population, de chevauchement entre les régions et les départements, c'est une erreur de diagnostic qui a été prouvée. Les électeurs sont privés de débat démocratique comme vous l'avez dit ; comme dans toute élection, ce débat doit avoir lieu, les régions et les départements disposent de compétences bien spécifiques et l'élection doit être l'occasion d'un véritable débat démocratique sur les projets des politiques que portent la région et le département. Les missions de solidarité sociales et territoriales des départements sont remis en cause. De plus, contrairement à ce qu'annonce le président SARKOZY, il n'y aura pas de réduction de dépenses concernant le fait de diminution des conseillers puisqu'elle engendrera des indemnités revalorisées du fait que les élus deviendront des élus à plein temps. Il n'y aura plus des bénévoles et on pourra avoir un métier à côté, donc il n'y aura pas vraiment et en plus, je pense que les dépenses représentent 1 an de frais de l'Elysée. Vous voyez, ça fait vraiment pas beaucoup. Cette réforme territoriale comporte de profondes contradictions tout comme la suppression de la taxe professionnelle dont effectivement les modalités étaient à revoir, on a jamais été contre revoir les modalités, mais pas dans le sens de cette suppression qui une fois de plus entraînera une hausse de la fiscalité qui reposera sur les ménages. Elle passerait de 49 % à 73% du total des recettes fiscales afin de pouvoir financer nos services publics locaux.

Une fois de plus, l'état ne tiendra pas compte des différences territoriales : Neuilly n'a pas les mêmes problèmes que Lens, Liévin, ou autres villes déjà largement touchées. L'état veut mettre à genoux les collectivités territoriales, pourtant il ne doit pas oublier qu'elles sont les principaux investisseurs publics puisqu'il s'agit de 73%. Que deviendront nos écoles, les transports, les aides sociales, les associations, les politiques en faveur de l'emploi, la formation, le soutien au développement économique, culturel, si nous n'avons plus de moyens financiers. Tous ces domaines que trop souvent l'état abandonne. C'est pourquoi, nous votons cette motion, notre groupe votera cette motion.

Monsieur Le Maire : c'est vrai qu'on a énormément de questions à se poser la dessus et là ils parlent également de création de nouveau pôle au dessus de 450 000 habitants,

Madame Maryvonne POULAIN : presque 500 000, oui,

Monsieur Le Maire : s'il y a création de métropoles, c'est-à-dire que tous les impôts et que toutes les dotations vont être versés à cette métropole, la répartition ensuite au niveau des communes elle va se faire comment ?

Madame Maryvonne POULAIN : au détriment des petites villes,

Monsieur Le Maire : on n'en sait rien du tout. Les petites communes vont être amenées à disparaître, il parle également de créations de communes nouvelles. Ca va se faire comment ? Sur la base du volontariat, ça va être désigné, apparemment ce serait sur la base du volontariat, mais bon. Ça je n'y crois pas trop. C'est vrai que nous, petites communes, on nous demande de faire maintenant des crèches et après de l'autre côté on vous dit on dépense de trop. On sait vraiment pas où on va. De toute façon c'est sûr qu'il ne faut surtout pas accepter ce genre de chose parce que sinon, comme on l'a dit, c'est vraiment la mort des petites communes, c'est la mort du conseil général, c'est la mort du conseil régional,

Madame Maryvonne POULAIN : c'est la mort des maires, c'est la mort des conseils municipaux, on ne servira à rien du tout.

Monsieur Le Maire : exactement. Les conseillers municipaux ne serviront plus à rien du tout. Si sauf à déposer des couronnes mortuaires. Et on ira, bien sûr on ira.

Madame Maryvonne POULAIN : c'est sur.

Monsieur Le Maire : voilà, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Ensuite, il y a la CommunAupole de Lens-Liévin qui nous demande de délibérer sur leurs activités 2008.

22) – CommunAupole de Lens-Liévin – rapport d'activités 2008 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la CommunAupole de Lens-Liévin une vidéo du rapport d'activités 2008. En effet, celle-ci nous a transmis un exemplaire destiné à l'ensemble du Conseil Municipal en complément des rapports d'activités 2008 au format papier, qui nous sont déjà parvenus. Depuis maintenant quelques années, la CommunAupole de Lens-Liévin, réalise un film qui retrace le bilan de l'année écoulée ainsi qu'une interview de son Président (Cédérom joint).

Monsieur Le Maire : je pense que vous avez reçu le CD, qui est vraiment bien fait.

Madame Maryvonne POULAIN : bien fait, oui,

Monsieur Le Maire : c'est ce que j'allais dire, il ne dure pas trop longtemps mais,

Madame Maryvonne POULAIN : c'est clair et on vous voit Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire : oui, c'est vrai, on me voit,

Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur BERNARD aussi d'ailleurs,

Monsieur Le Maire : ouais, exactement. C'est vrai qu'il est bien fait : en très peu de temps, on parle vraiment de l'activité de la Communauté d'Agglomération et puis au moins ça évite de lire des rapports qui généralement sont fastidieux et que personne ne lit.

Là également, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Ensuite, concernant la construction des 25 logements rue de Lorraine.

23) – Désignation des rues pour les 25 logements – rue de Lorraine :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de nouveaux logements rue de Lorraine, il y a lieu de donner des noms de rue aux voies créées. Il propose donc : **rues de Metz, d'Epinal et de Thionville.**

Monsieur Le Maire : cette construction va nous obliger à créer trois nouvelles rues. En impasse, perpendiculaires à la rue de Lorraine. Il faut trouver des noms. Comme c'est la rue de Lorraine, moi je proposerai pour ces trois villes, pour ces trois rues, pardon, de les nommer rue de Metz, rue d'Epinal et rue de Thionville. Pour toujours avoir un rapport avec cette rue de Lorraine.

Vous n'êtes pas contre ?

Adopté à l'unanimité.

24) – Désignation d'une rue pour la résidence des Boclets :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de donner un nom de rue pour la résidence des Boclets. Il propose donc : **rue des Boclets**.

De même pour la résidence des Boclets, il faut trouver un nom à cette rue, donc, on n'a pas trop cherché.

Monsieur Le Maire : Je propose de l'appeler la rue des Boclets.

Madame Maryvonne POULAIN : je suis désolée de vous le rappeler mais j'ai de la mémoire malheureusement, mais ça a déjà été voté dans le bureau municipal du 12 décembre 2006. Donc c'est passé en conseil municipal, Monsieur BERNARD vous devez vous rappeler quand même du moment où nous avons largement débattu et donc c'est déjà fait, c'est déjà passé,

Monsieur Le Maire : c'est déjà passé en conseil ?

Madame Maryvonne POULAIN : et oui, Monsieur Le Maire,

Monsieur Hervé JANISZEWSKI : non, non c'était résidence des Boclets

Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais c'était les Boclets quand même hein !

Monsieur Le Maire : oui, mais là on est obligé de donner un nom,

Madame Maryvonne POULAIN : mais elle s'appelait les Boclets !

Monsieur Le Maire : la rue ?

Madame Maryvonne POULAIN : la maintenant, c'est résidence les Boclets.

Monsieur Le Maire : oui, mais là on est obligé de donner un nom, on est obligé de donner un nom de rue, tout simplement au niveau, des élections : pour que les gens puissent voter, il faut qu'ils habitent dans une rue et non dans une résidence. C'est pour ça qu'on est obligé de la dénommer, rue des Boclets.

Madame Maryvonne POULAIN : non mais à l'époque, je me rappelle que Bernard avait dit que déjà la rue Jean Rostand s'appelait la rue des Boclets, il me semble bien, mais enfin bon c'était déjà passé au niveau, donc on va passer de résidence à rue.

Monsieur Le Maire : voilà.

Monsieur Maurice BERNARD : non la rue Rostand, il disait que c'était la résidence des Boclets déjà.

Madame Maryvonne POULAIN : oui, oui, oui, ah oui, c'est pour cela que je suis en train de dire qu'on avait déjà bien entamé la discussion,

Monsieur Le Maire : le dernier point, c'est simplement une information concernant le séjour de ski qui va être organisé par la ville.

25) – Séjour ski (pour information) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise en concurrence a été lancée pour le séjour au ski. Deux prestataires ont répondu à ce marché : Temps Libre Vacances et La Flasen. Après ouverture des enveloppes et vérification du cahier des charges, l'association Temps Libre Vacances est retenue.

Le séjour aura lieu à CHAMPANGES dans le département de la Haute-Savoie et de la région Rhône-Alpes, du samedi 06 février 2010 au soir au dimanche 14 février 2010 au matin. Celui-ci sera ouvert à 26 enfants âgés de 6 à 17 ans. Le coût s'élève à 652 € par enfant.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que les préinscriptions débuteront le lundi 04 janvier 2010 et se finiront le samedi 16 janvier 2010.

Monsieur Le Maire : il y a un appel à concurrence qui a été lancé au niveau de temps libre vacances et la FLASEN. Après ouverture des plis, c'est temps libre vacances qui a été retenu. Le séjour débutera le 06 février et se terminera le 14 février 2010, il sera ouvert à 26 enfants de la commune entre 6 et 17 ans. Et le coût total logiquement s'élèverait à 652 €, c'est bien ça Madame BLANCHARD ? Il ne reste plus qu'à déterminer, et cela on le déterminera pour le prochain conseil, la participation des habitants.

Donc voilà les points à l'ordre du jour du conseil municipal d'aujourd'hui.

Madame Maryvonne POULAIN : je veux juste demander. Puisqu'on n'a pas eu droit à la parole au début on peut l'avoir un petit peu à la fin, concernant justement le prochain procès-verbal, de vérifier l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales qui est toujours d'actualité et qui prévoit que le compte-rendu d'une réunion de conseil doit être affiché sous huitaine. Vous pouvez vérifier, c'est encore,

Monsieur Le Maire : non c'est vrai,

Madame Maryvonne POULAIN : parce que là il y a plus de cinquante jours entre le moment où on a fait le conseil municipal et où on a reçu le compte-rendu.

Monsieur Le Maire : là maintenant ça ira beaucoup plus vite avec le magnétophone, on pourra....

Madame Maryvonne POULAIN : surtout là, c'est vrai que si on ne peut même plus s'exprimer, ça va aller deux fois plus vite.

Monsieur Le Maire : oh non je n'ai pas dit que l'on ne pouvait plus s'exprimer, j'ai pas dit ça,

Madame Maryvonne POULAIN : oui mais, vous n'auriez pas du donner la parole à Monsieur BRASSART qui n'était pas là et pas à Monsieur GUILBERT.

Monsieur Le Maire : j'ai simplement dit que lorsqu'il y avait un procès-verbal, on votait le procès-verbal, le fond on en avait déjà discuté au préalable donc si vous voulez revenir dessus dans ce cas là, il faut faire une...

Madame Maryvonne POULAIN : mais non, mais vous aviez posé une question dans le procès-verbal, vous m'aviez demandé de ramener mes archives. Vous m'aviez posé une question dans le procès-verbal, vous me disiez de fournir mes archives, j'allais vous les fournir.

Monsieur Le Maire : et bien vous pouvez me les fournir.

Madame Maryvonne POULAIN : mais je vous les fournirai par écrit, ne vous inquiétez pas pour le prochain conseil municipal.

Monsieur Le Maire : c'est très bien. Oui surtout n'oubliez pas de signer le registre des délibérations.